

GARANTIE 2 ANS CAPTEUR VILMORIN



PRODUITS DEFECTUEUX SOUS GARANTIE

Le Capteur Vilmorin bénéficie de la garantie légale de conformité due par le vendeur d'un bien (Article L217-1 et suivant du code de la consommation), à compter de la date d'achat initial effectué par la consommateur (sur preuve d'achat) et dans les conditions décrites ci-dessous.

1- Produit concerné par la garantie :

Cette garantie légale couvre les produits défectueux et non conforme mais elle ne couvre pas :

- L'usure normale du produit,
- Les produits ayant été stockés ou utilisés non conformément aux notices, avec négligence, défauts de surveillance (ex : chute...), sans entretien, ou ayant subi une réparation/intervention.
- La garantie ne couvre pas la compatibilité du capteur et de l'application « Vilmorin Connecté » avec votre smartphone ni la mise à jour des logiciels de votre smartphone.
- La garantie de couvre pas la batterie et son remplacement.

2- Conditions d'exercice de la Garantie :

Pour une demande de garantie, tout produit restitué sans la preuve d'achat, incomplet, sans son emballage d'origine, ou ne respectant pas les conditions ci-dessus sera exclu de l'exercice de la garantie.

On entend par preuve d'achat : le ticket original ou la facture d'achat originale du produit comportant la référence, le prix et la date d'achat ainsi que les coordonnées du vendeur.

3 - Procédure consommateur :

Tout produit sous garantie, constaté comme défectueux par le point de vente après une vérification simple (examen visuel, essai de mise en route...) et qui entre dans le champ de la garantie, fera l'objet d'un échange immédiat par le point de vente qui a vendu le produit.

En cas de non disponibilité du produit identique pour échange, le point de vente proposera un avoir au consommateur.

4- Procédure magasin

Le point de vente a échangé le produit défectueux (ou fait un avoir) et a collecté lesdits produits défectueux.

Lorsque la valeur des produits collectés atteint un minimum de 250€ (valeur achat point de vente), le magasin fait le point avec le commercial de son secteur et remplit la demande de retour avec celui-ci.

La demande de retour complétée, le point de vente procède ainsi :

- envoi de la demande de retour par mail à commandes.france@vilmorinjardin.com ou par courrier ou fax signé
- avec le détail des produits concernés (nom, référence, gencods, quantités)
- et les preuves d'achat (tickets, factures) des produits échangés ou ayant fait l'objet d'un avoir.

Sous 15 jours calendaires Vilmorin Jardin communiquera une autorisation officielle de retour avec un numéro de procédure (RMA) et organisera la reprise physique des marchandises par un transporteur pour un retour sur son site de Portes Les Valence.

Après réception et contrôle de la défectuosité des produits, Vilmorin Jardin SA établira l'avoir correspondant.

En fin de saison, soit à compter du 31 octobre de l'année en cours, même si le plafond de la valeur des produits collectés de 250 € n'est pas atteint, le point de vente contactera Vilmorin Jardin selon la procédure ci-dessus pour l'organisation du retour des produits défectueux.

5- Transport:

Attention, comme indiqué ci-dessus, le retour des produits défectueux s'effectue uniquement selon la procédure déterminée par Vilmorin Jardin et avec le numéro de procédure RMA communiqué.

Les produits défectueux doivent être mis à disposition du transporteur dans de bonnes conditions : emballés en cartons, sur des palettes EURO ou PAL.

Aucun retour ne sera accepté sans numéro de procédure RMA.

PRODUITS DEFECTUEUX EXCLUS DE LA GARANTIE – PIECES DETACHEES

Conformément à la "Loi consommation" du 17 mars 2014, nous précisons, qu'il n'existe pas :

- de pièces détachées disponibles pour ces produits,
- ni SAV après écoulement des 2 ans de garantie, et pour les produits défectueux exclus de la garantie (cf. ci-dessus §1, exclusion).